

**RAPPORT DE LA COMMISSION
CONCERNANT
LE PREAVIS MUNICIPAL N° 14 – 3 /22**

Remplacement de la balayeuse communale
Demande de crédit d'achat

Chavornay, le 12 septembre 2022

Au Conseil communal
De et à
1373 Chavornay

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission, composée de Messieurs Jean-Charles Erlicz, Yanick Stocker et présidée par Monsieur Umberto de Gregorio, rapporteur, s'est rencontrée au local de la voirie le 8 septembre 2022 en présence de Monsieur Dominique Vidmer, Municipal délégué. Monsieur Olivier Bischof, chef voirie, était également présent. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour toutes les informations qu'ils nous ont fournies.

Une partie de la commission s'est rendue à Genève le 5 septembre 2022 afin de comparer la machine thermique qui vous est proposée, avec une machine électrique.

La commission a été rapidement convaincue que l'achat d'une machine électrique n'était pas adéquat pour notre village. La grande superficie de Chavornay et les distances entre les villages au sein de la commune sont trop grandes et présentent un désavantage important lorsqu'il faut rentrer au local voirie pour recharger la batterie toutes les 3-4 heures d'utilisation. Le coût élevé d'une machine électrique d'une différence de 100'000 francs par rapport à une machine thermique pèse également en sa défaveur.

Au total, 4 balayeuses de mêmes dimensions et de même puissance ont été testées par les employés de la voirie. La balayeuse qui fait l'objet de ce préavis a été l'heureuse élue par les usagers pour les raisons suivantes :

- Aucun problème en montée lors des essais sur les pentes de la Ruelle des Canards, de La Riaz à Chavornay, de la Route de Corcelles ou du Chemin des Vignes à Essert-Pittet.
- Pourvue d'un moteur Euro 6 avec catalyseur et filtre à particules, cette machine est la moins polluante.
- L'expulsion des poussières fines, nocives pour la santé, est diminuée de 70%.
- Son châssis est galvanisé à chaud et son réservoir de 2m³ est en alu. La carrosserie est donc à l'abri de la rouille.
- Le système à 3 brosses montées sur ressorts représente non seulement une sécurité pour le chauffeur mais évite également des frais importants lors de collision. En effet, les brosses se rentrent automatique lors de choc.

- Caméra de recul, caméra de la bouche d'aspiration, caméras sur les brosses : ces équipements assurent un confort de travail pour le chauffeur.
- Les vitres à l'arrière de la cabine offrent une bonne visibilité.
- Le graissage centralisé assure une lubrification sans faille et constitue l'assurance d'une plus grande longévité de la machine ; de plus, elle permet un gain de temps lors de son entretien.
- Le tube d'aspiration à feuilles et nettoyeur à haute pression, l'éclairage à LED de haute qualité sont aussi des points forts de cette balayeuse.
- Pour finir, cette machine se distingue par sa forte puissance d'aspiration, son grand confort, sa climatisation et son isolation phonique ainsi que sa vue panoramique et sa simplicité d'utilisation.

Les services et les éventuelles réparations de cette balayeuse peuvent être effectués localement, à Chavornay, contrairement aux 3 autres qui doivent être chargées sur camion afin d'être acheminées à Payerne ou Bex ce qui constitue un gain de temps et d'argent.

La Commission invite, dès lors, le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis municipal N° 14-3/22,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

D'autoriser la Municipalité à procéder à l'achat d'une nouvelle balayeuse,

D'accorder à ce titre un crédit de CHF 177'474.00 TTC,

De régler cet objet par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 10 ans au maximum.

LA COMMISSION

Le président :

Les membres :